Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 7 novembre, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Francine BRUN, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Maciej SIUREK,

Absentes et excusées : Mmes Aurélie GUÉRIN, Nadine RENAUD, Sandrine TIREAU, Alexandra OLIVET.

Secrétaire de séance : Mme Dolorès VINCELOT

Ordre du jour :

- Supérette API
- Devis jardins du souvenir
- Devis Rullier salle polyvalente
- Devis salle de bain logement 10 route de Bataillé
- Admission en non-valeur
- Visite Sénat
- Logements locatifs communaux
- Organisation de la cérémonie des vœux
- Adhésion CAUE
- Tarifs des photocopies
- Mise en place des guirlandes de Noël
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité. Mr le maire précise les panneaux de rassemblement sont arrivés, il faudra choisir leur emplacement exact au stade de Gournay, à l'espace de la ferme à Loizé et à la salle de Les Alleuds.

01-13-11-2023

SUPERETTE SOCIÉTÉ API DISTRIBUTION SAS

Mr le maire informe l'assemblée que le projet de l'installation d'une supérette est abandonné. Le second emplacement ne correspond pas, il n'y a pas suffisamment de place et l'arrachage d'arbres était inévitable.

20 h 53 : arrivée de Jennifer TERNY

02-13-11-2023

DEVIS JARDINS DU SOUVENIR

Mr le maire présente au conseil municipal un devis de la marbrerie GEOFFROY concernant les travaux dans les cimetières de Gournay, Loizé et Les Alleuds, pour l'aménagement d'un jardin du souvenir dans chacun d'eux. Le montant de ce devis est de 2 744.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la marbrerie GEOFFROY pour la pose de trois stèles « jardin du souvenir » dans les cimetières de la commune, d'un montant de 2 744.00 € TTC.

03-13-11-2023

DEVIS SALLE POLYVALENTE DE GOURNAY

Mr le maire informe le conseil municipal que des travaux vont être effectués, par les agents, dans la salle polyvalente de Gournay. Ceux-ci consistent à poser un revêtement de sol autour du bar. Un devis a donc été demandé auprès des établissements Rullier, pour la fourniture de matériaux. Celui-ci est d'un montant de 2 555.74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

****

Il s'agit de lames appropriées qui seront collées sur le parquet devant et derrière le bar. Cela évitera de tout casser pour mettre du carrelage. Les travaux seront effectués par les agents.

04-13-11-2023

LOGEMENT 10 ROUTE DE BATAILLE, CHAIGNEPAIN : DEVIS SALLE DE BAIN

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans la salle de bain du logement situé 10 route de Bataillé à Chaignepain.

Il propose un devis transmis par Dorian PUYGRANIER d'un montant total de 6 009.75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

05-13-11-2023

ADMISSION EN NON-VALEUR

Mr le maire informe l'assemblée que le comptable public de Melle a transmis un état pour décision d'admission en non-valeur. Il s'agit de créances pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des créances afférentes aux exercices 2020 et 2021, pour respectivement, 0.05 € et 1.50 € soit un montant total de 1.55 €. La dépense sera imputée à l'article 6541.

06-13-11-2023

VISITE DU SENAT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de MARCILLÉ propose à son équipe municipale, une visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale, le jeudi 25 janvier 2024 ainsi qu'aux communes de ALLOINAY, MAISONNAY, FONTIVILLIÉ.

Le transport sera effectué en autocar avec l'entreprise RICHOU pour un montant de 3655 € TTC.

Afin de faciliter la gestion, la commune de MARCILLÉ prendra en charge la facture du transporteur et demandera le remboursement à chaque commune au prorata du nombre d'inscrits définitifs.

07-13-11-2023

LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Deux logements vont être libérés.

- Au 22 rue du centre, le locataire part le 1er ou le 10 décembre. Pour rappel, le loyer actuel est de 412.11 €
- Au 19 rue du château d'eau, le locataire part en fin d'année. Le loyer actuel est de 313.06 €.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

08-13-11-2023

ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Après discussion, la cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 21 janvier 2024 à 10 heures dans la salle polyvalente de Gournay.

DIVERS

Mr le maire en profite pour demander à l'assemblée une date pour le repas du conseil municipal. Il se tiendra le vendredi 2 février 2024 à 20 h à Les Alleuds.

09-13-11-2023

ADHESION AU CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion au CAUE 79 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres) est arrivée à son terme.

Il rappelle que cet organisme départemental a pour vocation de promouvoir le cadre de vie et la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il effectue également des missions de formation notamment pour les agents qui en ont déjà bénéficié à tarif réduit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'adhésion au CAUE, incluant une cotisation d'un montant annuel de 100 € et autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

10-13-11-2023

TARIF DES PHOTOCOPIES

Mr le maire rappelle à l'assemblée que les photocopies sont payantes depuis le 1er février 2017. Il convient toutefois de faire une modification concernant les copies en noir et blanc A4 pour les particuliers. Désormais, la gratuité sera appliquée pour dix photocopies maximum, en noir et blanc, format A4. Pour une demande supérieure à dix, la totalité des photocopies sera payante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer le coût des photocopies, à compter de ce jour, comme suit :

- Tarifs pour les particuliers :

  - Copie en noir et blanc A4 : gratuit pour 10 copies maximum
  - Copie en noir et blanc A4 : 0.20 €
  - Copie en noir et blanc A3 : 0.35 €
  - Copie en couleur A4 : 0.70 €
  - Copie en couleur A3 : 1.20 €

- Tarifs pour les associations :

  - Copie en noir et blanc : 1 000 copies maximum gratuites. Pour les suivantes : demi-tarif particuliers
  - Copie en couleur : 150 copies maximum gratuites. Pour les suivantes : demi-tarif particuliers.

Le conseil municipal précise que les associations devront impérativement fournir le papier.

11-13-11-2023

MISE EN PLACE DES GUIRLANDES DE NOËL

Mr le maire demande au conseil municipal s'il est bien utile d'installer des guirlandes de Noël, elles sont branchées sur l'éclairage public qui s'éteint à 21 heures. Après discussion, l'assemblée décide d'installer des guirlandes uniquement aux salles communales.

QUESTIONS DIVERSES

D 948 : Suite à un rendez-vous dernièrement avec le Département sur le lieu des travaux de construction du pont, Daniel CHOLLET précise que ce dernier est terminé mais pas encore accessible. Ils ont été bloqués par les mauvaises conditions météorologiques. Le pont est classé comme un ouvrage d'art et pour rappel le coût des travaux s'élève à 12 millions d'euros.

Pompes de Bataillé: une délibération sera prise l'année prochaine pour la cession. Pour information une partie du mur de soutènement est tombé.

Elagueuse : les agents vont aller la chercher. Il reste du travail, l'élagages des haies n'est pas terminé sur Les Alleuds. Le droit de tirage étant dépassé, le SIVU est reparti. Les agents de la commune vont terminer le travail.

Réunion : le conseil municipal se réunira le lundi 18 décembre à 19 heures 30. L'horaire a été avancé pour pouvoir profiter d'un moment convivial à l'issue de la réunion.

Base : Daniel Minot fait remarquer qu'il y a de l'activité sur le site de l'ancienne base de Gournay. Une partie est en effet louée à TCMG de Saint-Martin les Melle pour du stockage.

ADMR : Jean-Marie VAIE signale que l'ADMR recherche une salle pour une soirée avec les employés qui serait mise à disposition gratuitement. L'assemblée donne son accord pour la salle des fêtes de Loizé pour une journée en semaine.

Inondation : Jean-Marie VAIE rappelle qu'il faut voir le problème d'inondation de la voie communale rue de la Ratonnerie à Loizé afin d'y trouver une solution.

11 novembre : Une cérémonie sera à l'avenir prévue avec l'école. Une cérémonie se tiendrait simultanément sur deux sites puis celle avec l'école se déroulerait sur le troisième site, suivie d'un vin d'honneur commun. Cette année la demande a été faite mais une institutrice a refusé et l'autre, étant nouvelle, n'a pas eu le temps de s'organiser.

Rues : Maciej SIUREK demande où en est l'adressage. Les certificats et les courriers vont être établis. La BAL (base adresse locale) sera transmise dans la semaine dans la BAN (base adresse nationale).

Ecole : Il subsiste toujours des problèmes de bus à La Boudranche. Le car passe par Tillou pour revenir afin que les enfants descendent du bon côté de la voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Délibérations n° 01-13-11-2023 à 11-13-11-2023

La secrétaire de séance,
Dolorès VINCELOT

Le maire,
Bernard CHARTIER